

## Procès-verbal du Conseil Municipal 3 SEPTEMBRE 2024 à 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre.  
Le Conseil Municipal de la Commune de ST JEAN DE THOLOME  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Mme ANCEL Sabrina, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Date de Convocation du Conseil Municipal : 27 août 2024

**Elus présents :** Mme Sabrina ANCEL, Mme Pélagia CASASSUS, Mme Agnès CHATEL, Mme Nadia CHATEL-LOUROZ, Mme Sandrine COLLAVET, Mme Sandrine DELORENZI, M. Alain DOUCET, Mme Alexine GAY, M. François GEVAUX, M. Arnaud LAYAT, M. Philippe MAURICE-DEMOURIoux, M. Claude MARIOTTI, M. David MOREL, M. Gabriel MOSSUZ.

**Elus excusés :**

- M. David MOREL, absent, a donné procuration à M. Claude MARIOTTI
- M. Marc SINTES, absent, a donné procuration à Mme Sandrine COLLAVET.

---

Madame le maire demande la validation du procès-verbal du 2 juillet 2024.

Les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 2 juillet 2024.

Monsieur Claude MARIOTTI est élu secrétaire de séance.  
Madame Nadia CHATEL-LOUROZ est relectrice.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point de délibération à l'ordre du jour : Délibération de validation du règlement intérieur du temps méridien à l'école pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

## 1) Comptes-rendus des Commissions :

<b>Aménagement &amp; travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abribus Chez Pierru terminé, reste uniquement l'installation du rack à vélos</li> <li>• Etude par CIRCET pour installation d'une antenne 4G Fixe. Déplacement sur le terrain d'élus de la commission.</li> <li>• Travaux par Eiffage débutés : enrobé Chemin du Plan + renvoi d'eau Chez Béroud.</li> </ul>
<b>Bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Store de la cantine cassé par la société de nettoyage de vitres, en attente retour fournisseur pour garantie ou prise en charge par la société responsable.</li> <li>• Préau en cours de finalisation : finitions prévues sur les mercredis du mois de septembre ou les vacances de la Toussaint</li> <li>• Serveur informatique installé à la mairie</li> <li>• Toit de l'église partiellement réparé, nécessité de louer une nacelle pour faire le deuxième de toit.</li> </ul>
<b>Environnement, bois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement et sécurisation de la piste de chez Béroud réalisée</li> <li>• La surveillance des bois malades par l'ONF se poursuit, une accélération a été constatée cette année.</li> <li>• Sur les bois privés, un bucheron s'occupe de l'entretien pour limiter la propagation de la maladie suite aux 2 tempêtes qui ont couché des arbres.</li> </ul>
<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OAP 2 : Discussion pour logements sociaux (ODJ réunion commission du 9/09)</li> </ul>
<b>Budget &amp; Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prochaine réunion prévue le 17/10</li> <li>• Problématique chèque Engie résolue</li> <li>• Problématique contrat EDF à Bovere clos : contrat stoppé, pas plus d'info sur le bénéficiaire du contrat.</li> </ul>
<b>Enfance, école, jeunesse et sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantier jeunes : 2 classes repeintes + sas + poteau extérieur mairie</li> <li>• A la demande de l'équipe enseignante et au vu de l'évolution des coûts des fournitures, le budget annuel augmente de 5 € / enfant / an, soit de 50 à 55€</li> </ul>
<b>Participatif</b>	
<b>Vie associative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitation à la pose de la stèle sur site de Penouclet le 21 septembre par les Amis de Penouclet</li> </ul>
<b>RH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les postes sont pourvus au 2 septembre soit 1 poste d'agent de restauration (création de poste), 1 poste</li> </ul>

	<p>d'agent municipal pour le temps méridien (remplacement).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongation de l'arrêt de travail pour notre cantonnier.</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bulletin municipal terminé, livré 27/08</li> </ul>
<b>CCAS</b>	
<b>Projet global</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion 5/09 avec le cabinet Uguet pour retour sur les premières propositions ATTENTION réunion décalée au 16/09.</li> <li>• Réunion 9/09 : réunion de restitution avant-projet réseau de chaleur</li> </ul>
<b>Contentieux école</b>	<p>Nous avons reçu un devis de réfection de la toiture de l'école le 27 juin, de la part de l'entreprise JODRA Construction. Nous lui avons demandé de détailler les coûts de certaines opérations et elle nous a renvoyé un devis complété le 10 juillet, pour un montant TTC de 133,2k€. Ce devis a été transmis à notre avocat le 29 août pour qu'il le fasse suivre à notre expert judiciaire.</p> <p>Euromodules, directement concerné, devrait soumettre le sien.</p> <p>Rappel du nouveau planning :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-délai pour les devis : 01/10/2024</li> <li>-pré-rapport d'expertise : 01/12/2024</li> <li>-rapport final d'expertise : début janvier 2025</li> </ul> <p>Si vous connaissez des entreprises aptes à faire les travaux demandés, merci de nous communiquer leurs coordonnées.</p> <p>D'autre part la protection la cage d'ascenseur avec une bâche sanglée au niveau du solin de base est toujours à faire.</p> <p>Gabriel, 30/08/2024</p>
<b>CMJ</b>	

## 2) Délibération : Tarif astreinte agents technique \_ hiver 2024/2025

Considérant que la saison hivernale débute le 1<sup>er</sup> décembre et s'achève le 31 mars, Madame le Maire, demande au Conseil Municipal de voter la prime d'astreinte d'exploitation allouée aux agents techniques soit deux astreintes par mois par agent, avec une mise à disposition d'un véhicule de type 4X4 pour un montant de 159.20€ par astreinte.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour une prime d'astreinte des agents techniques pour l'hiver 2024-2025 à 159,20€ par astreinte.

### **3) Délibération :** Convention adhésion médecine de prévention

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur de l'adhésion au service de la médecine préventive via le Centre De Gestion.

### **4) Délibération :** Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025\_ONF

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

La proposition des coupes pour 2025 dans les forêts relevant du Régime Forestier de la collectivité ayant été présenté aux conseillers municipaux par documents joints à la convocation, ceux-ci ont délibéré pour se prononcer sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité en faveur de l'approbation de l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté.

Pour les coupes inscrites, le Conseil suit les recommandations de l'ONF concernant la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.

### **5) Délibération :** Décision modificative n°1 Auberge du Môle

Considérant les crédits budgétaires au chapitre 040 ne permettent pas de comptabiliser l'écriture de reprise de subvention, car il manque 666 €, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de partager ces données essentielles à la Trésorerie Principale de Bonneville et d'autoriser la comptabilité de Saint-Jean-de-Tholome à effectuer le virement de crédit ci-dessous, ce qui consiste simplement en une manipulation informatique d'un emplacement vers un autre :

<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Imputation comptable</b>	<b>Désignation comptable</b>	<b>Montant proposé</b>
DEPENSES	023		+ 666€
RECETTES	042/777	Créances éteintes	+ 666€
<b>Section d'investissement</b>	<b>Imputation comptable</b>	<b>Désignation comptable</b>	<b>Montant proposé</b>
DEPENSES	040 / 13911		+ 666€
RECETTES	021		+ 666€

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'autorisation des éléments précédemment cités.

#### **6) Délibération : Règlement du temps méridien \_ année scolaire 2024/2025**

Les élèves restants manger à la cantine sont sous la responsabilité de la municipalité durant toute la pause méridienne, entre les temps de cours, de 11h45 à 13h35.

Ce temps est réglementé sur les mêmes bases de la réglementation du temps scolaires : respect des acteurs et du matériel. Une réglementation ensuite plus spécifique aux paramètres de réservations, livraisons, prises de repas s'applique ; tout comme le temps d'animations qui suit le temps de repas.

Afin d'avoir une réglementation qui suit l'évolution du terrain, une version pour l'année scolaire 2024-2025, sur la base du précédent règlement, a été travaillé par l'Elue responsable de la commission Enfance Jeunesse et Sports, ainsi que par l'employée administrative en charge de la cantine à la mairie.

Le résultat de ce travail est proposé au Conseil municipal, qui le valide à l'unanimité.

Suite à validation, le règlement sera mis à disposition dans les plus brefs délais aux parents d'élèves.

#### **DIVERS**

- Prochain Conseil Municipal le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024.
- Forum des associations samedi 7 septembre 2024.
- Repas des aînés le 22 septembre 2024
- Journée Rose & Bleue le 9 novembre 2024